

LIMITED WARRANTY

RENEWAIRE VENTILATION AND OTHER HVAC EQUIPMENT

- 1. (a) COMMERCIAL PRODUCT TWO YEAR PARTS WARRANTY—RenewAire LLC warrants to the original end user of this product that should this product prove defective due to improper workmanship and/or material under normal use for a period of two years from the date of installation, with the exception of damper components, which are warranted for five years. RenewAire LLC will repair or replace, at its option, any defective part without charge for the part. Replacement parts are warranted for the remainder of the original warranty period.
 - (b) RESIDENTIAL PRODUCT FIVE YEAR PARTS WARRANTY—RenewAire LLC warrants to the original end user of this product that should this product prove defective due to improper workmanship and/or material under normal use for a period of five years from the date of manufacture, RenewAire LLC will repair or replace, at its option, any defective part without charge for the part. Replacement parts are warranted for the remainder of the original warranty period.
 - (c) THIS WARRANTY DOES NOT INCLUDE LABOR or other costs incurred for servicing, repairing, removing, installing, shipping or handling of either defective or replacement parts, or complete unit. Such costs may be covered by a separate warranty provided by the installer.
 - (d) EXTENDED 10-YEAR CORE WARRANTY—During the third through tenth year from the date of installation, should the core prove defective due to improper workmanship and/or material, RenewAire LLC will repair or replace core, at no charge, which is warranted for the remainder of the original warranty period. LABOR AND OTHER COSTS ARE NOT INCLUDED—see (c) above.
 - (e) NOTICE. To obtain warranty services and/or parts replacement, you must notify a qualified RenewAire dealer or contractor of any defect within the applicable warranty period.
 - (f) ELECTRIC HEATERS—RenewAire LLC warrants all electric heaters for a period of two years from the date of purchase, for both residential and commercial applications. Warranty is limited to defect due to improper workmanship and/or material under normal use for the two year period. RenewAire will repair or replace at its option any defective part without charge for the part. Replacement parts are warranted for the remainder of the original warranty period.
- 2. Any defective part to be replaced must be made available to RenewAire LLC in exchange for the replacement part. You must present proof of the original date of installation of the product in order to establish the effective date of the warranty. Otherwise the effective date will be deemed to be the date of manufacture plus thirty (30) days. Online registration of this warranty is not a condition of coverage. However, please register online so that we can contact you should a question of safety arise which could affect you.
- 3. TO OBTAIN WARRANTY SERVICE, please contact your dealer or contractor who installed this product. If your dealer or contractor needs assistance, the distributor is available for consultation, and RenewAire LLC supports these distributor's efforts. Otherwise, visiting the RenewAire website (renewaire.com) may help and contacting Technical support as a last resort. Technical Support contact information is available on our website.
- 4. This limited warranty applies only while the unit remains at the site of the original installation (except for mobile home installations) and only to units installed within the continental United States, Alaska, Hawaii, Canada, Mexico and the Caribbean islands. This limited warranty applies only if the unit is installed and operated in accordance with RenewAire LLC's instructions and in compliance with applicable local installation and building codes and good trade practices.
- 5. THIS WARRANTY DOES NOT COVER damages caused by:
 - (a) accident, abuse, negligence, or misuse; (b) operating the product in a corrosive atmosphere containing chlorine, fluorine or any other damaging chemicals; (c) modification, alteration, repair or service by anyone other than an authorized RenewAire dealer or contractor; (d) improper matching or application of the product or components; (e) failure to provide proper maintenance and service to the product according to manufacturer's instructions; (f) installation or operating of the product in a manner contrary to the instructions of the manufacturer; (g) lightning, fluctuations in electrical power or other acts of God. This limited warranty also excludes all costs of installation, disconnection or dismantling the product, parts used in connection with normal maintenance such as filters or belts and owner-required maintenance. Consult the instructions enclosed with the product for information regarding recommended maintenance.
- 6. No one is authorized to change this LIMITED WARRANTY in any respect, or to create for use any other obligation or liability in connection with this product.
- 7. YOUR ONLY REMEDIES ARE PROVIDED IN THIS LIMITED WARRANTY. ANY EXPRESS WARRANTY NOT PROVIDED HEREIN, AND ANY REMEDY WHICH, BUT FOR THIS PROVISION, MIGHT ARISE BY IMPLICATION OR OPERATION OF LAW, IS HEREBY EXCLUDED AND DISCLAIMED. THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND OF FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE ARE EXPRESSLY LIMITED TO A TERM OF ONE YEAR FROM THE DATE OF ORIGINAL INSTALLATION. UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL RENEWAIRE LLC BE LIABLE TO THE OWNER OR ANY OTHER PERSON FOR ANY INCIDENTAL, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES IN CONNECTION WITH THIS PRODUCT, WHETHER ARISING OUT OF BREACH OF WARRANTY, BREACH OF CONTRACT OR OTHERWISE.
- 8. Some states do not allow limitations on how long an implied warranty lasts or do not allow the exclusion or limitation of incidental, special, or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
- 9. This warranty gives your specific legal rights, and you may also have other rights that vary from state to state. This warranty is valid only in the U.S.A., Canada, Mexico and the Caribbean islands and is not transferable.





LIMITED WARRANTY

RENEWAIRE VENTILATION ET AUTRES EQUIPEMENTS HVAC

- (a) GARANTIE DE DEUX ANS SUR LES PIÈCES DU PRODUIT COMMERCIAL RenewAire LLC garantit à l'utilisateur final initial de ce produit que si ce dernier s'avère défectueux en raison d'une mauvaise fabrication et/ou d'un mauvais matériau dans des conditions normales d'utilisation, pendant une période de deux ans à compter de la date d'installation, à raison de
 - à l'exception des composants de l'amortisseur, qui sont garantis pendant cinq ans. RenewAire LLC réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce défectueuse sans frais. Les pièces de remplacement sont garanties pour le reste de la période de garantie initiale.
 - (b) GARANTIE DE CINQ ANS SUR LES PIÈCES DU PRODUIT RÉSIDENTIEL RenewAire LLC garantit à l'utilisateur final initial de ce produit que si ce dernier s'avère défectueux en raison d'un défaut de fabrication et/ou de matériau dans le cadre d'une utilisation normale pendant une période de cinq ans à compter de la date de fabrication, RenewAire LLC réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce défectueuse, sans frais pour la pièce. Les pièces de remplacement sont garanties pour le reste de la période de garantie initiale.
 - (c) CETTE GARANTIE NE COMPREND PAS LA MAIN-D'ŒUVRE ni les autres coûts encourus pour l'entretien, la réparation, le retrait, l'installation, l'expédition ou la manutention des pièces défectueuses ou de remplacement, ou de l'unité complète. Ces coûts peuvent être couverts par une garantie distincte fournie par l'installateur.
 - (d) GARANTIE PROLONGÉE DE 10 ANS SUR LE NoyAU De la troisième à la dixième année à compter de la date d'installation, si le noyau s'avère défectueux en raison d'une mauvaise fabrication et/ou d'un mauvais matériau, RenewAire LLC réparera ou remplacera gratuitement le noyau, qui est garanti pour le reste de la période de garantie d'origine. LA MAIN D'ŒUVRE ET LES AUTRES COÛTS NE SONT PAS COMPRIS voir (c) ci-dessus.
 - (e) AVIS. Pour bénéficier des services de garantie et/ou du remplacement des pièces, vous devez signaler tout défaut à un revendeur ou à un entrepreneur RenewAire qualifié pendant la période de garantie applicable.
 - (f) CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE RenewAire LLC garantit tous les chauffages électriques pour une période de deux ans à compter de la date d'achat, pour les applications résidentielles et commerciales. La garantie est limitée aux défauts de fabrication et/ou de matériaux dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de deux ans. RenewAire réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce défectueuse sans frais pour la pièce. Les pièces de remplacement sont garanties pour le reste de la période de garantie initiale.
- 2. Toute pièce défectueuse à remplacer doit être mise à la disposition de RenewAire LLC en échange de la pièce de remplacement. Vous devez présenter une preuve de la date d'installation originale du produit afin d'établir la date d'entrée en vigueur de la garantie. Dans le cas contraire, la date d'entrée en vigueur sera réputée être la date de fabrication plus trente (30) jours. L'enregistrement en ligne de cette garantie n'est pas une condition de couverture. Cependant, veuillez vous enregistrer en ligne afin que nous puissions vous contacter en cas de question de sécurité susceptible de vous concerner.
- 3. POUR OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE, veuillez contacter votre revendeur ou l'entrepreneur qui a installé ce produit. Si votre revendeur ou entrepreneur a besoin d'aide, le distributeur est disponible pour consultation, et RenewAire LLC soutient les efforts de ce distributeur. Sinon, la visite du site Web de RenewAire (renewaire.com) peut s'avérer utile et la prise de contact avec le service d'assistance technique n'est qu'un dernier recours. Les coordonnées de l'assistance technique sont disponibles sur notre site Internet.
- 4. Cette garantie limitée ne s'applique que tant que l'appareil reste sur le site de l'installation d'origine (à l'exception des installations de maisons mobiles) et uniquement aux appareils installés sur le territoire continental des États-Unis, en Alaska, à Hawaï, au Canada, au Mexique et dans les îles des Caraïbes. Cette garantie limitée ne s'applique que si l'appareil est installé et utilisé conformément aux instructions de RenewAire LLC et dans le respect des codes d'installation et de construction locaux applicables et des bonnes pratiques commerciales.
- 5. CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS les dommages causés par :
 - (a) accident, abus, négligence ou mauvaise utilisation; (b) utilisation du produit dans une atmosphère corrosive contenant du chlore, du fluor ou tout autre produit chimique nocif; (c) modification, altération, réparation ou entretien par toute personne autre qu'un revendeur ou un entrepreneur RenewAire agréé; (d) mauvaise adaptation ou application du produit ou de ses composants; (f) l'installation ou l'utilisation du produit d'une manière contraire aux instructions du fabricant; (g) la foudre, les fluctuations de l'alimentation électrique ou d'autres catastrophes naturelles. Cette garantie limitée exclut également tous les coûts d'installation, de déconnexion ou de démontage du produit, les pièces utilisées dans le cadre de l'entretien normal, telles que les filtres ou les courroies, et l'entretien requis par le propriétaire. Consultez les instructions jointes au produit pour obtenir des informations sur l'entretien recommandé.
- 6. Personne n'est autorisé à modifier la présente GARANTIE LIMITÉE de quelque que ce soit, ni à créer pour l'usage toute autre obligation ou responsabilité en rapport avec produit.
- 7. VOS SEULS RECOURS SONT CEUX PRÉVUS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. TOUTE GARANTIE EXPRESSE NON PRÉVUE DANS LA PRÉSENTE, ET TOUT RECOURS QUI, SANS CETTE DISPOSITION, POURRAIT DÉCOULER D'UNE IMPLICATION OU D'UNE APPLICATION DE LA LOI, SONT EXCLUS ET REJETÉS PAR LA PRÉSENTE. LES GARANTIES IMPLICITES
 - LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT LIMITÉES À UNE DURÉE D'UN AN À COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION INITIALE. EN AUCUN CAS, RENEWAIRE LLC NE SERA RESPONSABLE ENVERS LE PROPRIETAIRE OU TOUTE AUTRE PERSONNE DE TOUTE LES DOMMAGES ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS À CE PRODUIT, QU'ILS RÉSULTENT D'UNE RUPTURE GARANTIE, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU AUTRE.
- 8. Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ou n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires, spéciaux ou consécutifs, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.
- 9. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Cette garantie n'est valable qu'aux États-Unis, au Canada, au Mexique et dans les îles des Caraïbes et n'est pas transférable.

